

Plan de protection EMS Eynard-Fatio – Visites dans l’institution

(validé par la direction, en vigueur dès le 20 janvier 2021)

Les personnes âgées sont considérées comme particulièrement à risque face au COVID-19. Des mesures strictes sont mises en place dans les EMS, en s'appuyant sur les règles de comportement et d'hygiène suivantes :

Garder la distance : une distance de 1,5 mètre réduit le risque de transmission. Différentes mesures garantissent le respect des distances (adaptation du mobilier et des flux, signalétique). Les contacts physiques sont à éviter (poignée de mains, embrassade). Si cela n'est pas possible, se désinfecter les mains avant et après le contact.

Se laver ou se désinfecter les mains régulièrement : le lavage des mains (en suivant les recommandations affichées dans l'établissement) ou l'utilisation de solution hydro-alcoolique sont essentiels. **Il est obligatoire de se désinfecter les mains en entrant et en quittant l'établissement.**

Les **surfaces** (mobilier, poignées, boutons d'ascenseur) sont régulièrement désinfectées.

Port du masque de protection : le port du masque est **obligatoire** pour toute personne qui entre dans l'établissement, personnel compris et doit être gardé en tout temps.

Les **visites privées** aux personnes résidentes sont possibles sur rendez-vous préalable auprès de la réception (ouverte du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 → 022 869 29 00).

- La prise de rendez-vous est nécessaire pour respecter la capacité maximale de l'institution. Les plages horaires pour les visites sont de 10h à 11h45 et de 13h30 à 17h30, week-end compris.
- Un registre des visites doit être signé avant chaque visite à la réception. En dehors des heures d'ouverture de la réception, un registre se trouve à l'entrée du restaurant et devant les ascenseurs.
- Les visites sont possibles à l'extérieur ou au restaurant. Pour limiter les déplacements dans l'institution, les visites en chambre sont réservées aux situations particulières (incapacité avérée de bénéficier des visites ordinaires) et limitées à un-e membre de la famille à la fois.
- Les visiteurs ne peuvent pas prendre de consommation au restaurant.
- Le port du masque pour les visiteurs est **obligatoire en permanence**.
- Les contacts physiques sont possibles (tenir la main), avec désinfection avant et après tout contact.
- Les visites sont limitées à 2 personnes (sauf si enfants) et d'une durée approximative d'une heure.
- Les visites ne sont pas possibles pour les personnes en isolement ou confinement COVID. Dans ce cas, des visites dérogatoires peuvent être accordées par la direction si la situation l'exige.

Les **visites professionnelles** se font sur rendez-vous préalable, sous réserve des situations d'urgence, et le port du masque est obligatoire pour entrer dans le bâtiment.

En cas de symptômes (toux sèche, maux de gorge, fièvre, douleurs musculaires, perte de goût et d'odorat) ou de contact avec une personne COVID+ (ou avec suspicion) toute visite est interdite. En cas d'apparition de symptômes après la visite, merci d'en informer sans délai l'institution.

En cas de non-respect des mesures du plan de protection, la direction se réserve le droit de refuser une visite ou de l'interrompre. Les visites peuvent être restreintes ou supprimées en cas de présence de cas COVID+ parmi les personnes résidentes.

Rappel des modes de transmission : le COVID se transmet principalement lors de contact étroit et prolongé (à moins de 1.5 mètres et plus de 15 minutes) :

- ➔ par gouttelettes : si une personne malade tousse ou éternue, les virus peuvent atteindre directement les muqueuses du nez, de la bouche ou des yeux.
- ➔ par les mains : des gouttelettes infectieuses peuvent se poser sur les mains après avoir toussé ou éternué. Elles atteignent ensuite la bouche, le nez ou les yeux lorsqu'on se touche le visage.